

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION-CADRE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
Étude de stratégie foncière
P09EC80H001**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour s'associer à l'EPFL au travers d'une convention-cadre pour réaliser une étude de stratégie foncière,

Sur proposition du Président,

- prend acte de l'engagement d'une étude sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et à 50% par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges la convention d'étude annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 15 JUIL. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER